

Séance publique du conseil communal du 7 septembre 2022

1. Approbation d'actes, de contrats et de conventions ;
2. Fixation des taux pour la perception de l'impôt foncier de l'exercice 2023 ;
3. Fixation du taux pour la perception de l'impôt commercial de l'exercice 2023 ;
4. Nouvelles plantations communales en milieu urbain de la commune de Redange/Attert, dans le cadre du Pacte Nature, selon le point 2.7. du catalogue des mesures du Pacte Nature – Décision ;
5. Surfaces non-scellées ou partiellement scellées dans les nouvelles zones résidentielles (PAP) de la commune de Redange/Attert, dans le cadre du Pacte Nature, selon le point 2.13. du catalogue des mesures du Pacte Nature – Décision ;
6. Approbation d'un projet d'aménagement particulier – nouveau quartier portant sur des fonds sis à Lannen, au lieu-dit « rue de Roodt » ;
7. Annulation d'une décision du conseil communal ;
8. Confirmation d'un règlement d'urgence pris par le collège échevinal ;
9. **HUIS CLOS** : Nomination d'un fonctionnaire communal pour les besoins du service technique;
10. **HUIS CLOS** : Nomination de membres au « Naturpakt Team » ;

Présences: M. Henri GEREKENS, bourgmestre et M. Luc PAULY, échevin, M. Jeff MULLER, Mme Monique KUFFER, M. Charles WELTER et M. Raymond REMAKEL, conseillers.

Mme Muriel SEIL-NOURISSIER, secrétaire.

Absences : M. Tom FABER, échevin et M. Jean Valentin BODEM, conseiller, excusés.

Approbation d'actes, de contrats et de conventions

- Résiliation en commun accord du contrat de bail, conclu avec le Syndicat intercommunal « De Réidener Kanton » en date du 4 février 2015, entré en vigueur le 1^{er} juin 2015 visant la location d'une surface de 50m² au bâtiment sis 34, Grand-Rue à L-8510 Redange à titre de Bureau Leader, avec effet au 15 septembre 2022 ;

- Contrat de licence de marque PEFC conclu avec l'association sans but lucratif PEFC Luxembourg en date du 1^{er} août 2022.

Fixation de la perception de l'impôt foncier de l'exercice 2023

Les taux pour la perception de l'impôt foncier de l'exercice 2023 seront les suivants :

| Impôt foncier | Taux fixés pour 2023 |
|---------------|----------------------|
| | |
| A | 400% |
| B1 | 600% |
| B2 | 400% |
| B3 | 200% |
| B4 | 200 % |
| B5 | 400 % |
| B6 | 400 % |

Fixation de la perception de l'impôt commercial de l'exercice 2023

Le taux multiplicateur à appliquer pour l'année d'imposition **2023** en matière d'impôt commercial s'élève à **300 %**.

Nouvelles plantations communales en milieu urbain de la commune de Redange/Attart, dans le cadre du Pacte Nature, selon le point 2.7. du catalogue des mesures du Pacte Nature – Décision

Décision d'adopter à partir du 1^{er} janvier 2023 un choix concernant les espèces végétales admises pour les nouvelles plantations communales en milieu urbain, sur les propriétés de la commune.

Surfaces non-scellées ou partiellement scellées dans les nouvelles zones résidentielles (PAP) de la commune de Redange/Attert, dans le cadre du Pacte Nature, selon le point 2.13. du catalogue des mesures du Pacte Nature – Décision

Décision d'imposer un pourcentage de surface non-scellée ou partiellement scellée pour les surfaces de circulation de personnes et de stationnement dans les nouvelles zones résidentielles (PAP).

Approbation d'un projet d'aménagement particulier – nouveau quartier portant sur des fonds sis à Lannen, au lieu-dit « rue de Roodt »

Ce point à l'ordre de jour est reporté à une date ultérieure.

Annulation d'une décision du conseil communal

Annulation de sa décision du 4 août 2022 de déclencher la phase orange relative à une pénurie d'eau.

Confirmation d'un règlement d'urgence pris par le collège échevinal

Confirmation du règlement d'urgence du collège échevinal du 25 août 2022 concernant le déclenchement de la phase orange relative à une pénurie d'eau.

HUIS CLOS : Nomination d'un fonctionnaire communal pour les besoins du service technique

Nomination d'un fonctionnaire communal du groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique et technique, pour les besoins du service technique communal.

HUIS CLOS : Nomination de membres au « Naturpakt Team »

6 candidats ont été nommés membres de la commission consultative communale « Naturpakt-Team ».